

## formation de base en Prévention des risques liés à l'Activité Physique

**IBC**  
(Industrie, Bâtiment, Commerce)

**3S**  
(secteur sanitaire et social)

### procédures

#### objectif

- **faire acquérir aux futurs salariés et employeurs les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail**

#### public

- **en priorité les élèves, étudiants et apprentis**, préparant un diplôme de l'Education nationale, conformément aux objectifs définis dans les accords nationaux pour l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail
- les formations sont étendues aux personnels des établissements qui pourraient être appelés à devenir des **moniteurs**, en priorité aux enseignants (STI, Biotechnologies, STMS et EPS)
- **cas particulier des GRETA** : les moniteurs formés dans le cadre des accords nationaux pour l'EPRP peuvent, sous certaines conditions, assurer des formations pour le compte d'organismes de formation continue.

#### age minimum

**14 ans** dans l'année

#### taille du groupe

**6 à 12 personnes** par session

afin de respecter les groupes-classes constitués il est possible d'étendre le groupe à un maximum de 18 personnes.

Dans ce cas :

- soit la **durée de la session** sera **allongée d'1 heure par personne supplémentaire** au-delà de 12
- soit la formation sera assurée par **deux moniteurs**

#### durée

**12 heures** en face à face pédagogique réparties en plusieurs séances (voir programme de formation)

**24 heures** en face à face pédagogique réparties en plusieurs séances, de préférence avant la période de formation en entreprise (voir programme de formation)

*Pour les élèves et les apprentis, il est recommandé de scinder le programme en 6 séances de 2 heures, sur 2 à 3 semaines consécutives en première année de formation professionnelle initiale, avant la période de formation en entreprise.*

#### compétences attendues

- **situer la place de l'activité physique dans les situations de travail**
- **situer l'importance des atteintes à la santé (accidents du travail et maladies professionnelles liés à l'activité physique) et les enjeux**
- **identifier et caractériser les risques liés à la manipulation et au transport manuel de charges (et) à l'aide aux activités motrices des personnes, et aux postures de travail en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain**
- **identifier les éléments qui déterminent l'activité physique au(x) poste(s) de travail et énoncer les mesures de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.**
- **appliquer les principes prévention des risques liés à l'activité physique et les principes de base de sécurité physiques et d'économie d'effort pour**
  - **analyser une situation de travail et proposer des améliorations susceptibles d'éviter ou de réduire les risques liés à l'activité physique,**
  - **limiter les risques liés à la manutention occasionnelle d'objets ou de personnes**

#### supports pédagogiques

- **ED 1556** (en cours d'actualisation): référentiel de formation des élèves aux techniques de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **ED 1581**: aide-mémoire PRAP, destiné exclusivement aux élèves et apprentis.

- document de travail (en cours de validation) : référentiel de formation des élèves et apprentis à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en secteur sanitaire et social
- aide mémoire PRAP 3S (en préparation)

#### évaluation

**L'évaluation des stagiaires se fait de façon continue au moyen d'une grille d'évaluation définie par l'INRS dans le référentiel de formation .**

**Si elle est satisfaisante le certificat PRAP de l'INRS est délivré par le moniteur ayant assuré la formation.**